Planification de la main-d'oeuvre et démographie : aspects juridiques et pratiques

1 janvier 2007

Les organisations prennent conscience du profil démographique actuel et futur de la main-d'oeuvre lorsqu'elles cherchent à maximiser la contribution de leurs ressources humaines dans le cadre d'une planification de la relève.

À l'occasion de cet exercice incontournable, l'employeur sera soucieux de prévenir la création de situations qui engendrent des allégations de discrimination fondée sur l'âge.

L'évolution démographique de la main-d'oeuvre ne peut être ignorée, mais elle ne prive toutefois pas les organisations de toute marge de manoeuvre.

L'employeur qui effectue une analyse objective des aptitudes et des qualités individuelles de ses employés dans le cadre de sa planification de la relève est non seulement mieux outillé pour répondre aux plaintes éventuelles, mais prend le « beau risque » de retenir des solutions aussi satisfaisantes pour son personnel que pour l'organisation.

Copyright (c) Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. - L.L.P.